



**Réforme des retraites
Analyse des simulations de cas types
présentés par le HCRR lors des réunions du
6/11 et du 4/12/2019 pour les
Praticiens de santé**

**Directeur de mission
Frédéric Lagier
8 janvier 2020**

Synthèse

Objet des travaux et éléments de contexte

Cette étude a pour objectif de procéder à une analyse contradictoire des simulations effectuées par le HCRR sur plusieurs cas types, en vue de vérifier si les résultats présentés sont corrects et cohérents entre eux. Les cas types présentés concernent des assurés ayant des revenus respectivement de 0.5, 1 et 2 PASS.

Les résultats produits par le HCRR sont composés d'une chronique des cotisations versées par les assurés et les retraites qui leur correspondent, dans deux environnements. Ces deux environnements sont :

- celui qui prévaut actuellement (dit contrefactuel) ;
- celui qui est postérieur à la réforme (dans le régime universel).

Les cotisations sont regroupées en deux catégories : celles finançant des prestations de retraites et celles finançant d'autres prestations (maladie, CSG, etc...).

Elles sont exprimées en euros constant 2019 ou en taux de cotisation rapporté au BNC.

Les années dont les résultats sont restitués sont les années 2019, 2025, 2035, 2045, 2055 et 2068.

Éléments de méthode

Afin de vérifier les résultats de modélisation du HCRR, Indép'AM a élaboré son propre modèle de calcul des cotisations et prestations payées et reçues par les assurés de la CARPIMKO.

Après avoir constaté l'existence d'écarts significatifs et inexpliqués avec les états produits par le HCRR lors de la réunion du 6/11/2019, Indép'AM a rencontré le service de la DSS ayant produit ces états afin de rapprocher les modèles et les hypothèses retenues.

À l'issue de cette réunion, Indép'AM a adapté son modèle et ses hypothèses afin d'en rapprocher les résultats de ceux du HCRR.

Synthèse des conclusions

Sur la méthode, les hypothèses et les résultats produits par le HCRR

À l'issue des travaux décrits ci-dessus, les résultats obtenus par Indép'AM et ceux du HCRR sur la base d'hypothèses identiques ont fortement convergé, même si quelques écarts subsistent. Aussi, il peut être conclu que les modèles et outils des parties sont fiables et crédibles.

Cependant, il est également confirmé que les hypothèses de revalorisation des valeurs de service (VS) retenues par le HCRR diffèrent dans les simulations du régime universel (RU) et dans celles des régimes de retraites actuels, à l'avantage du premier.

Ce choix contestable n'a pas été retenu par Indép'AM car rien ne le justifie et il dresse un tableau injustement avantageux du nouveau système.

Aussi, considérant que les modèles sont concordants, Indép'AM a reproduit les travaux de la DSS avec des hypothèses identiques en ce qui concerne l'environnement économique de chaque système de retraite.

Sur les effets de la réforme

Les trois cas types étudiés permettent de tirer les enseignements suivants.

Quel que soit le cas de figure, la réforme proposée consiste à demander, à court terme et de manière certaine, un effort aux assurés sur l'efficacité de leurs cotisations globales (baisse des rentes acquises durant l'exercice respectivement de 21%, 17,5% et 6,7% pour les assurés ayant des revenus de 0,5, 1 et 2 PASS à cotisation globale constante en 2025).

Ce n'est qu'à très long terme, et donc de manière hypothétique, que les assurés tireront profit de cet effort. En effet, en 2068, pour un revenu de :

- 0,5 PASS, leurs cotisations baisseraient de 7% et leur rente augmenterait de 3,0% ;
- 1 PASS, leurs cotisations et leur rente augmenteraient de 3,7% et 27,4% ;
- 2 PASS, leurs cotisations et leur rente augmenteraient de 5,5% et 57,2%.

Il apparaît par ailleurs que, si les hypothèses de long terme se réalisent, la réforme sera nettement plus avantageuse pour les assurés ayant un revenu élevé car ils subiront une baisse moins marquée des rentes à court terme, et la hausse de leur retraite à long terme sera nettement plus élevée.

En effet, les modélisations confirment que la hausse des cotisations retraite (qui sont contributives) est en grande partie compensée par la baisse des autres cotisations (non contributives). Cependant, cela profitera nettement plus aux revenus élevés qu'aux revenus modestes.

Analyse

Analyse des modélisations du HCRR

Après correction par chacune des parties de plusieurs écarts de modélisation et de paramétrage, les modèles du HCRR (DSS) et Indép'AM produisent des résultats convergents.

Il peut donc être conclu que le modèle de chaque partie a atteint un niveau de fiabilité acceptable.

En revanche, les hypothèses retenues par le HCRR, et notamment celle consistant à supposer que le régime universel sera en capacité à partir des années 2030 de revaloriser la VS du point à un niveau supérieur à l'inflation¹ alors que les régimes des professions de santé n'en auront pas la faculté est tout à fait discutable, et ce pour deux raisons.

La première est historique.

Au cours des 20 dernières années aucun des régimes de retraite (grand ou petit) n'a été en capacité de revaloriser sa VS au-delà de l'inflation, y compris ceux ayant un taux de rendement du point aussi faible que celui du RU.

En effet, alors que le rendement du point ARRCO est inférieur à 5,50% depuis 2001, celui-ci a été revalorisé de 1,21% sur la période pour une inflation de 1,31% en moyenne.

Aussi, l'argument selon lequel le RU aura permis d'atteindre un équilibre du système entre 2030 et 2042 ne tient pas, car, si tel devait être le cas, le régime actuel de la CARPIMKO aura également atteint cet état grâce à la baisse de son taux de rendement.

La seconde est méthodologique.

La création du RU ne changera aucunement les grands paramètres et équilibres économiques des régimes de retraites car cette réforme n'a pas vocation à être paramétrique. Par ailleurs le RU ne devrait être qu'une union convergeant vers la moyenne des régimes actuels. Il n'y a donc aucune raison de penser que le RU bénéficiera d'un contexte macro-économique différent de celui des régimes actuels si la réforme ne se fait pas.

En d'autres termes, les grands paramètres macro-économiques (inflation et gain de pouvoir d'achat) et financiers des régimes (notamment l'évolution des VS) devraient être scrupuleusement identiques avec ou sans réforme. Par ailleurs, ils devraient s'inscrire dans la continuité des observations historiques, à savoir une valeur de service évoluant durablement comme l'inflation.

Analyse des effets de la réforme

Sur la base du principe ci-dessus consistant à utiliser des paramètres macro-économiques réalistes et inchangés par la réforme, les hypothèses suivantes peuvent être retenues :

- inflation égale à 1,75% ;
- SMPT égal à 2,45% soit inflation + 0,70% (croissance du pouvoir d'achat historique, constatée dans le rapport Delevoye) ;
- revalorisation des VS égale à l'inflation (pour tous les régimes simulés) ;
- une nouvelle assiette, unique pour toutes les cotisations sociales, et qui réintègre la part déductible de CSG (la part non déductible étant déjà dans le BNC) ;
- le taux d'abattement appliqué à la nouvelle assiette est de 30% pour toutes les cotisations sociales ;
- tous les taux de cotisation actuels (hors retraite) sont maintenus ;
- enfin, en 2025 les taux de cotisation retraite sont ajustés de sorte à ce que les cotisations globales des assurés ne connaissent pas de hausse au moment de la bascule dans le RU.

¹ Ce taux passe progressivement de 1,75% en 2029 à 3,05% en 2042 alors que dans le système contrefactuel il reste au niveau de l'inflation (1,75%) sur toute la durée des modélisations.

Sur ces bases, Indép'AM a modélisé les trois cas types du HCRR avec un revenu respectivement de 0,5, 1 et 2 fois le PASS.

Cas du revenu égal à 0,5 PASS

Résultats des simulations d'Indép'AM²

0,5 PASS			Contrefactuel					
Année	BNC euro 2019	Nouvelle assiette euro 2019	Cotisations vieillesse	Taux de Cotisations vieillesse / BNC	Autres cotisations et contributions	Toutes cotisations	Ratio des cotisations sur le BNC	Contribution de l'année de cotisation à la pension
2019	20 262		4 337 €	21,40%	4 397 €	8 734 €	43,11%	
2025	21 113	19 638	4 877 €	23,10%	4 618 €	9 495 €	44,97%	35 €
2035	22 611	21 771	6 184 €	27,35%	5 042 €	11 227 €	49,65%	51 €
2045	24 216	23 652	7 045 €	29,09%	5 444 €	12 488 €	51,57%	56 €
2055	25 934	25 208	7 354 €	28,35%	5 814 €	13 168 €	50,77%	62 €
2068	28 352	27 378	7 762 €	27,38%	6 333 €	14 094 €	49,71%	70 €

0,5 PASS			Système universel avec changement de l'assiette					
Année	BNC euro 2019	Nouvelle assiette euro 2019	Cotisations vieillesse	taux de cotisation vieillesse /nouvelle assiette	Autres cotisations et contributions	Toutes cotisations	Ratio des cotisations sur le BNC	Contribution de l'année de cotisation à la pension
2019	20 262							
2025	21 113	19 638	5 522 €	28,1%	3 879 €	9 402 €	44,53%	273 €
2035	22 611	21 771	6 122 €	28,1%	4 275 €	10 397 €	45,98%	303 €
2045	24 216	23 652	6 651 €	28,1%	4 632 €	11 283 €	46,59%	329 €
2055	25 934	25 208	7 089 €	28,1%	4 941 €	12 030 €	46,39%	359 €
2068	28 352	27 378	7 699 €	28,1%	5 373 €	13 072 €	46,10%	389 €

Constats et analyse des résultats

En 2025 la cotisation globale des assurés baisse légèrement (d'environ 1%), mais la retraite correspondant à cette cotisation baisse très fortement (environ -21%).

Cela s'explique par une baisse violente du taux de rendement moyen des points qui passe instantanément de 7,08% dans le contrefactuel à 4,95% dans le RU (soit une baisse de 30%). En définitive l'impact sur la retraite n'est que de 21% car une hausse des cotisations retraite de 10% (inhibée par une baisse équivalente des autres cotisations) compense l'effet du rendement du point.

En 2068 en revanche (horizon qui reste cependant très lointain), le rapport coût/avantage des deux systèmes s'inverse avec une baisse plus franche des cotisations globales dans le RU (-7,3%) et une hausse des rentes de l'ordre de 3%.

En effet, dans le régime contrefactuel, le taux de rendement du point est tombé à 4,76% en moyenne (du fait de l'action programmée de la CARPIMKO qui fait baisser le taux de son point à 4,33%) alors que celui du RU reste à 4,95%.

De plus bien que les cotisations retraite soient restées stables (-1%), les autres cotisations baisseraient d'environ 15% grâce à l'abattement de 30% sur la nouvelle assiette. Il convient cependant de rappeler que rien ne peut être garanti sur un horizon aussi lointain (modifier le montant d'un tel abattement est l'affaire d'un simple amendement en loi de finances).

En conclusion, cette réforme consiste à demander à court terme un effort certain sur l'efficacité des cotisations globales (baisse des rentes de 20% à cotisation globale constante en 2025) en contrepartie d'un gain hypothétique à très long terme (baisse de 7% des cotisations pour une hausse des rentes de 3,0%).

² Les pensions sont évaluées en euros 2019.

Cas du revenu à 1 PASS

Résultats des simulations d'Indép'AM

1 PASS			Contrefactuel					
Année	BNC euro 2019	Nouvelle assiette euro 2019	Cotisations vieillesse	Taux de Cotisations vieillesse / BNC	Autres cotisations et contributions	Toutes cotisations	Ratio des cotisations sur le BNC	Contribution de l'année de cotisation à la pension
2019	40 524		6 922 €	17,08%	7 928 €	14 850 €	36,65%	
2025	42 226	37 494	7 678 €	18,18%	8 308 €	15 985 €	37,86%	54 €
2035	45 222	40 934	9 237 €	20,43%	8 998 €	18 235 €	40,32%	59 €
2045	48 432	44 174	10 314 €	21,30%	9 680 €	19 994 €	41,28%	542 €
2055	51 869	47 187	10 855 €	20,93%	10 351 €	21 206 €	40,88%	551 €
2068	56 704	51 406	11 589 €	20,44%	11 293 €	22 882 €	40,35%	562 €
1 PASS			Système universel avec changement de l'assiette					
Année	BNC euro 2019	Nouvelle assiette euro 2019	Cotisations vieillesse	taux de cotisation vieillesse /nouvelle assiette	Autres cotisations et contributions	Toutes cotisations	Ratio des cotisations sur le BNC	Contribution de l'année de cotisation à la pension
2019	40 524							
2025	42 226	37 494	9 213 €	24,6%	6 772 €	15 985 €	37,86%	40 €
2035	45 222	40 934	11 183 €	27,3%	7 379 €	18 562 €	41,05%	52 €
2045	48 432	44 174	12 422 €	28,1%	7 957 €	20 379 €	42,08%	65 €
2055	51 869	47 187	13 269 €	28,1%	8 502 €	21 771 €	41,97%	67 €
2068	56 704	51 406	14 455 €	28,1%	9 265 €	23 721 €	41,83%	76 €

Constats et analyse des résultats

En 2025 la cotisation globale est stable par construction, mais la retraite correspondant à cette cotisation baisse d'environ 17,5% (contre une baisse de 21% à 0,5 PASS).

Cela s'explique par une baisse violente du taux de rendement moyen des points qui passe de 7,08% dans le contrefactuel à 4,87% dans le RU³ (soit une baisse de 31%). En définitive, l'impact sur la retraite n'est que de 17,5% car une hausse des cotisations retraite de 20% compense l'effet du point⁴. Il est rappelé que cette hausse des cotisations retraite a été inhibée par une baisse équivalente des autres cotisations (grâce à l'abattement).

En 2068 en revanche, le rapport coût/avantage des deux systèmes s'inverse avec une légère hausse des cotisations globales dans le RU (+3,7%) très largement compensée par une forte hausse des rentes (+27,4%).

La situation comparée du RU s'améliore dans le temps et plus particulièrement en 2068 (horizon qui reste cependant très lointain) grâce au fait que dans ce cas, la forte hausse des cotisations vieillesse (+25%) est presque intégralement compensée par la baisse des autres cotisations non contributives (-18%).

Dans ce cas, et contrairement au cas type à 0,5 PASS, l'écart de taux de rendement entre les deux systèmes joue peu car il converge à 0,10% près (4,85% vs 4,95% pour le RU).

En conclusion cette réforme consiste à demander à court terme un effort certain sur l'efficacité des cotisations globales (baisse des rentes de 17,5% à cotisation globale constante en 2025) en contrepartie d'un gain hypothétique à très long terme (hausse des rentes de 27,4% pour une hausse de cotisation globale de seulement 3,7%)

³ Le taux n'est pas de 4,95% du fait du mécanisme d'ajustement du taux de cotisation retraite en vue d'assurer la stabilité des cotisations globales.

⁴ $(1 - 0,312) \times (1 + 0,20) - 1 = 17,5\%$.

Cas du revenu à 2 PASS

Résultats des simulations d'Indép'AM

2 PASS			Contrefactuel					
Année	BNC euro 2019	Nouvelle assiette euro 2019	Cotisations vieillesse	Taux de Cotisations vieillesse / BNC	Autres cotisations et contributions	Toutes cotisations	Ratio des cotisations sur le BNC	Contribution de l'année de cotisation à la pension
2019	81 048		9 058 €	11,18%	17 451 €	26 509 €	32,71%	
2025	84 452	72 639	9 903 €	11,73%	18 230 €	28 133 €	33,31%	653 €
2035	90 445	78 572	11 620 €	12,85%	19 625 €	31 245 €	34,55%	621 €
2045	96 863	84 484	12 866 €	13,28%	21 061 €	33 927 €	35,03%	619 €
2055	103 737	90 357	13 588 €	13,10%	22 540 €	36 128 €	34,88%	633 €
2068	113 408	98 601	14 578 €	12,85%	24 618 €	39 196 €	34,56%	651 €
2 PASS			Système universel avec changement de l'assiette					
Année	BNC euro 2019	Nouvelle assiette euro 2019	Cotisations vieillesse	taux de cotisation vieillesse /nouvelle assiette	Autres cotisations et contributions	Toutes cotisations	Ratio des cotisations sur le BNC	Contribution de l'année de cotisation à la pension
2019	81 048							
2025	84 452	72 639	13 416 €	18,5%	14 717 €	28 133 €	33,31%	610 €
2035	90 445	78 572	16 182 €	20,6%	15 912 €	32 095 €	35,49%	764 €
2045	96 863	84 484	18 284 €	21,6%	17 106 €	35 390 €	36,54%	875 €
2055	103 737	90 357	19 566 €	21,7%	18 297 €	37 862 €	36,50%	936 €
2068	113 408	98 601	21 367 €	21,7%	19 967 €	41 334 €	36,45%	1 023 €

Constats et analyse des résultats

En 2025, la cotisation globale est stable par construction, mais la retraite correspondant à cette cotisation baisse d'environ 6,7% (contre une baisse de 17,5% à 1 PASS). Les revenus élevés sont donc nettement moins impactés par la réforme en 2025 car ils bénéficient davantage du changement d'assiette.

Cette baisse s'explique par une baisse violente du taux de rendement moyen des points qui passe de 6,59% (7,08% à 1 PASS) dans le contrefactuel à 4,54% dans le RU (soit une baisse de 31%). En définitive l'impact sur la retraite n'est que de 6,7% car une hausse des cotisations retraite de 35,5% (inhibée par une baisse équivalente des autres cotisations) compense l'effet du point⁵.

En 2068 en revanche, le bénéfice de la réforme est nettement plus évident avec une légère hausse des cotisations globales dans le RU (+5.5%) très largement compensée par une forte hausse des rentes (+57,2%).

Le RU renforce son avantage dans le temps et plus particulièrement en 2068 (horizon qui reste cependant très lointain) grâce au fait que dans ce cas, la forte hausse des cotisations vieillesse (+47%) est presque intégralement compensée par les autres cotisations non contributives (-19%) dont le poids est prépondérant pour les hauts revenus (24,6 k€ en 2068 dans le contrefactuel vs 14,6 k€ de cotisations retraite). De plus, dans ce cas l'écart de taux de rendement entre les deux systèmes s'est inversé par rapport aux deux cas précédents, le RU étant plus avantageux que le système contrefactuel avec un rendement de 4,78% contre 4,46%.

En conclusion la réforme proposée reste nettement moins pénalisante à court terme pour les assurés ayant un revenu élevé. Elle devient même très avantageuse à long terme grâce au bénéfice que tirent ces assurés de la baisse des cotisations non contributives, pour qui elles sont majoritaires.

Il n'en demeure pas moins que les gains escomptés restent hypothétiques car ils ne se matérialiseront que si l'abattement est maintenu à très long terme.

⁵ $(1 - 31\%) \times (1 + 35,5\%) - 1 = -6,5\%$.